

## Une journée à l'Assemblée Nationale

Ce jeudi à l'ordre du jour : discussion de la proposition de loi visant à sécuriser les droits à protection sociale des assistants maternels et des salariés des particuliers employeurs



Une journée à l'Assemblée Nationale

Gisèle Biémouret est intervenue en séance publique, ce matin, jeudi 18 mars, dans le cadre de l'examen de cette proposition de loi.

Quelques points d'application restent pour lesquels il conviendra d'être vigilants au cours de la mise en place du nouveau dispositif, tels que les frais de gestion et les critères de représentativité. Il faudra veiller également que le nouveau mode de collecte soit encadré par un contrôle et une surveillance paritaire par les partenaires sociaux, garants de l'éthique.

La crise sanitaire actuelle a fait prendre conscience de l'utilité sociale de ces travailleurs. Leur activité déclarée a affiché un rebond spectaculaire, à l'exception notable de l'activité des assistantes maternelles, en raison d'une baisse historique de la natalité, au plus bas depuis 1945. Le tableau de ce type d'emploi est florissant, mais ces travailleurs ont de très faibles rémunérations. Selon le rapport EL-Khomri, 17 % des aides à domicile sont sous le seuil de pauvreté.

L'annonce, par le Premier ministre, d'une prime exceptionnelle, défiscalisée et exonérée de cotisations sociales pour ces salariés de seconde ligne, d'un montant de 1.000 €, part d'une bonne intention. Toutefois, en raison de son mode de versement, elle va certainement engendrer bon nombre de désillusions car elle sera versée au bon vouloir de l'employeur. Les employés des particuliers pourront donc rarement en bénéficier ou à de très rares exceptions.

**Le groupe socialistes et apparentés votera, pour autant, cette proposition de loi qui participe à œuvrer à la reconnaissance de l'utilité sociale de ces métiers.**